



Règlement du concours Gillette Olympics Contest

1. Organisation

- 1.1. Ce concours Gillette Olympics Contest avec obligation d'achat est organisé par Procter & Gamble DCE SRL dont le siège social est situé Temselaan 100, 1853 Strombeek-Bever, Belgique (« **Procter & Gamble** »). L'organisation de ce concours est assurée par HighCo DATA Benelux dont le siège social est situé à Kruiskouter 1, 1730 Asse, Belgique, au nom de Procter & Gamble.
- 1.2. Il n'est pas possible de participer à ce concours d'une autre manière que celle décrite dans le présent règlement.
- 1.3. La simple participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement sans qu'aucune réserve ni contestation ne puisse être prise en compte.

2. Concours

- 2.1. Ce concours débute le 01/02/2024 et se termine le 15/06/2024 à 23:59 et se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en Belgique. (à l'exception de Kruidvat)

3. Conditions de participation

- 3.1. La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et qui habite en Belgique.
- 3.2. Aucun des employés fixes ou temporaires de Procter et Gamble, ou des entreprises qui sont liés à cette entreprise, ainsi que des tiers engagés par Procter & Gamble qui sont directement impliqués dans ce concours (p.ex. agences de publicité), ainsi que les membres de leurs familles respectives, ne peut participer à ce concours.
- 3.3. La participation est personnelle. Le participant doit être en mesure de prouver son identité et son âge à tout moment pour vérifier son identité et si les conditions de participation ont été remplies.

4. Règles de conduite

- 4.1. Les participants ne peuvent obtenir aucun droit et/ou recevoir aucune compensation pour leur participation à ce concours, autre que ce qui est explicitement décrit dans le présent règlement.
- 4.2. Procter & Gamble se réserve le droit d'exclure une personne de participer à ce concours, et si nécessaire de la poursuivre pénalement, en cas d'infraction au présent règlement ou en cas de fraude, abus, tromperie ou participation de mauvaise foi à ce concours. Toutes les personnes qui participent à ce concours de manière organisée en vue d'augmenter leurs chances de gain sont exclues de participation.

5. Participation

- 5.1. Afin de pouvoir participer valablement à ce concours, les participants doivent:
 - Le participant achète entre le 01/02/2024 et le 15/06/2024 un des produits participants énumérés au point 12.
 - Le participant se rend sur le site web www.gillette-championgold.be pour confirmer sa participation jusqu'au 15/06/2024. Il remplit ses nom, prénom, adresse e-mail et télécharge sa preuve d'achat (ticket de caisse).
 - Le participant sélectionne une réponse aux deux questions du concours.
 - Le participant doit répondre à la question décalée du concours.
- 5.2. Les questions sont les suivantes:
 - (a) Questions principales
 - Quand les premières lames de rasoir Gillette ont-elles été fabriquées ?
 - 1922
 - 1975

- 1901
- Combien de médailles le TeamBE a-t-il remporté aux Jeux Olympiques de Tokyo 2021 ?
 - 3
 - 9
 - 7

(b) Question de triage

- Combien de personnes ont participé à cette loterie du 01/02/2024 au 15/06/2024 ?

- 5.3. La participation doit être enregistrée au plus tard le 15/06/2024 à 23:59 (« **date de clôture** »). Les candidatures reçues après cette date et/ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptées.
- 5.4. Seuls les formulaires de participations dûment et entièrement complétés sont considérés comme valables.
- 5.5. Chaque personne peut participer valablement plusieurs fois. Il n'y aura cependant qu'un seul prix par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire).
- 5.6. Le participant doit conserver sa preuve d'achat à tout moment. Ceux-ci peuvent être demandés à tout moment pas l'organisateur.
- 5.7. Tous les coûts de participation à ce concours (p.ex. téléphone, liaison internet, timbres...) sont entièrement à charge du participant et ne peuvent en aucun cas être imputés à l'organisateur.
- 5.8. Procter & Gamble et les personnes ou tiers qu'elle engage ne sont pas responsables des inscriptions perdues, retardées, mal adressées, mal livrées, endommagées ou non livrées, ou des inscriptions qui ne sont pas reçues par Procter & Gamble ou qui ne le sont pas en temps voulu.

6. Les prix et gagnants

- 6.1. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par ménage (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire), sur base des conditions suivantes.
- 6.2. Les gagnants sont les personnes qui auront répondu correctement à les questions principales ainsi qu'à la question subsidiaire ou qui ont donné la réponse qui s'approche le plus de la bonne réponse. En cas d'ex-aequo, peu importe pour quel prix, le prix reviendra au participant qui à été le premier à participer au concours.
- 6.3. Les prix sont les suivants :
- 2 gagnants au total recevront :
- Un voyage de 2 jours pour 2 personnes à Paris pendant les Jeux Olympiques 2024, chaque forfait incluant :
- Dates : samedi 03 août 2024 > dimanche 4 août 2024
 - Billets : 2 billets pour les finales de cyclisme
 - Hébergement : Hôtel 3+ étoiles dans le centre de Paris (1 nuit, chambre double)
 - Transport inclus : Thalys de Bruxelles à Paris & carte journalière métro à Paris
- 6.4. Tous les prix sont personnels, non-transférables, non-échangeables et non-remboursables contre de l'argent.
- 6.5. Le(s) gagnant(s) recevra (recevront) le prix gagné dans un délai de 2 semaines et en tout cas au plus tard 1 mois après la date du tirage au sort.
- 6.6. Les gagnants seront avertis par email. Si le gagnant ne répond pas, ou si l'email est refusé par trois fois, et si le gagnant n'est pas en mesure de confirmer ses coordonnées dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la demande de Procter & Gamble, il sera considéré comme renonçant à son prix, et il perdra tous droits à une indemnisation sous quelque forme que ce soit et sans possibilité d'appel.
- 6.7. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.
- 6.8. Procter & Gamble se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

7. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 7.1. Les participants reconnaissent participer à ce concours à leurs propres risques.
- 7.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
- a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste, les fournisseurs de services techniques ou d'internet, qui sont en charge du transfert de données et de l'hébergement du site web;

- b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce concours ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
- c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par email ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce concours;
- d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
- e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
- f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 7.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

7.3. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

8. Cas de Force Majeure – Réserve de prolongation

8.1. La responsabilité de Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé (par exemple en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation ou d'autres circonstances échappant au contrôle de Procter & Gamble).

8.2. Procter & Gamble se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

8.3. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté de Procter & Gamble, ne seront pas réattribués.

9. Questions et remarques

9.1. Toute question ou remarque concernant le présent concours devra être envoyée par écrit endéans les 30 jours suivant la fin du concours au HighCo DATA – Gillette Olympic Contest – PB 18202. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai ne seront pas traitées.

10. Données personnelles

10.1. Dans le cadre de ce concours, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.

10.2. Procter & Gamble DCE SRL est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce concours et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble DCE BV – Service Consommateurs – BP 81 - 1090 Bruxelles. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

11. Dispositions finales

- 11.1. L'acceptation du présent règlement constitue également l'acceptation
- de toute décision nécessaire, et
 - de toute modification concernant le contenu du présent règlement, que les organisateurs auraient à prendre ou à faire afin de garantir le bon déroulement de ce concours en cas de force majeure ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles ou au cas où des circonstances indépendantes de leur volonté le justifieraient. Ces décisions et modifications sont définitives et sans appel.
- 11.2. Le présent règlement est également disponible sur simple demande écrite adressée à HighCo DATA – Gillette Olympic Contest – PB 18202 en joignant une enveloppe préaffranchie.
- 11.3. Dans la mesure où ces conditions ne prévoient pas certaines situations, Procter & Gamble se prononce sur ces cas.
- 11.4. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige, réclamation ou procédure judiciaire provenant de son application ou relatif au présent concours sera soumis au juge compétent des tribunaux de Bruxelles.

12. Produits participants

EAN	Description
8001841705477	608 BEARD WASH 350ML FBNL
8001841705552	608 BEARD BALM 100ML FBNL
8001841705590	608 BEARD OIL 30ML FBNL
8006540299326	KCG MOISTURIZER 100ML FBNL
8006540470411	KCG BEARD THICKENER 50ML FBNL
7702018545018	608 DOUBLE EDGE BLADES 10CT FBNL
7702018544981	608 DOUBLE EDGE RAZOR + 5CT FBNL
7702018536689	MIX FUSION SPORT SRP
8001090822512	557 FUS PRO 12CT
8001090419897	557.1 FUSION MNL 4CT RF
8001090419965	557.1 FUSION MNL 5CT RF
8001090420053	557.1 FUSION MNL 8CT RF XL
8001090420190	557.1 FUSION MNL 12CT RF XXL
8001090420404	557.1 FUSION PWR 5CT RF
8001090420473	557.1 FUSION PWR 8CT RF XL
8001090420596	557.1 FUSION PWR 12CT RF XXL
8001090457882	557.1 PROGLIDE MNL 4CT RF
8001090457998	557.1 PROGLIDE MNL 6CT RF
8001090458964	557.1 PROGLIDE PWR 3CT RF
8001090460790	557.1 PROGLIDE PWR 6CT RF
8001090620743	557.1 PROSHIELD YELLOW 3CT RF
8001090622204	557.1 PROSHIELD YELLOW 6CT RF
8001090819314	557.1 FUSION MNL 14CT BIG P
8001090819901	557.1 PROGLIDE MNL 14CT BIG P
8001090819932	557.1 PROGLIDE MNL 16CT BIG P
8001090822215	557.1 FUSION MNL 18CT BIG P
8001090619679	557.1 GIL SKIN MNL ALOE VERA CRT 4CT RF
8001090620163	557.1 GIL SKIN MNL ALOE V CRT 8CT XL RF
8700216331838	GILLETTE LABS EXFOLIATING CRT 3 RF - NEW
8700216331814	GILLETTE LABS EXFOLIATING CRT 6 RF -NEW
8700216331715	Gillette Labs Exfoliating 16ct - NEW
8700216331616	Gillette Labs Exfoliating 12ct - NEW

8001090428349	557.1 MACH3 CRT 5 RF
8001090428400	557.1 MACH3 CRT 8 RF XL
8001090429247	557.1 MACH3 CRT 12 RF XXL
8001090429391	557.1 MACH3 TURBO CRT 5 RF
8001090430175	557.1 MACH3 TURBO CRT 8 RF XL
8001090430182	557.1 MACH3 TURBO CRT 12 RF XXL
8001090821096	557.1 M3B 18CT BIG P
8001090821843	557.1 M3B 22CT BIG P
8001090821959	557.1 M3T 16CT BIG P
8700216128421	Fusion Sport Mix SRP H+3 and 4ct
8001090420671	557.1 FUSION PWR RZR 1UP RF
8001090421258	557.1 FUSION MNL RZR 3UP
8001090446404	557.1 PROGLIDE MNL RZR FRR
8001090447050	557.1 PROGLIDE PWR RZR TMR RF
8001090616067	557.1 PROSHIELD YELLOW RZR FRR SRP
8001090613615	557.1 SKINGUARD MNL FLEX ALOE V 3UP
7702018627547	GILLETTE LABS EXFOLIATING RAZOR 2UP TC
8006540661666	GILLETTE LABS EXFOLIATING RAZ 1UP PROMO
8700216104203	GILLETTE LABS EXFOLIATING GOLD 1UP TC
8001090472694	557.1 MACH3 BASE 3UP
8001090472700	557.1 MACH3 TURBO 3UP
7702018602070	KCG STYLE MASTER MN WE (BCP)
8700216104562	KCG 4.0 StyleMaster DACH/FBNL/NOR/GR BCP
8700216108805	KCG 4.0 BrdTrim PRO sz6 DACH/FBNL/SE/NO
8700216222358	Gillette Intimate Anti-Chafe 50ml ST
8700216013291	Gillette Intim Crm+Clnsr 177ml DACH/FBNL
8700216064224	Gillette Intimate CRT 3 RF
8700216036658	Gillette Intimate Razor 2UP
8700216074384	Gillette Intimate Trimmer BG3 exWE